

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal N°89-2011

Demande de crédit de participation pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Joëlle Gentile (excusée)
Gisèle Musy
Lucette Schmutz

MM. Marc Boissard (président, rapporteur)
Christian Hay (excusé)
Fabien Jaquet (excusé le 30 mars)
Laurent Théodore

s'est penchée, en dates des 30 mars et 20 avril 2011, sur le préavis municipal N° 89-2011 relatif à une demande de crédit de participation pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.

Information générale

La demande concerne un crédit de CHF 870'635.— répartis sur 5 ans (CHF 174'127.— / an, CHF 31.— / habitant / an). Ce crédit permettra à la commune de Rolle de prendre part à la réorganisation des transports publics régionaux. Le financement de ce projet semble important afin de développer des synergies et une cohérence en matière de transports publics entre Rolle et sa région.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal N° 89-2011 du 14 mars 2011, relatif à une demande de crédit de participation pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.

Entendu le rapport de la Commission permanente des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à soutenir financièrement la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux, sur cinq années, à compter de 2011 et jusqu'en 2015 compris, pour un montant annuel de Fr.174'127.— correspondant à Fr. 31.— pour une année x 5'617 habitants;
2. Autorise la Municipalité à inscrire au budget 2011 un crédit complémentaire de Fr. 174'127.— à imputer sur le compte 1800.3517.1;
3. Autorise la Municipalité à inscrire aux budgets 2012, 2013, 2014 et 2015 un montant annuel de Fr. 174'127.— et d'imputer chaque année le compte 1800.3517.1.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 20 avril 2011

Le Président et rapporteur



Marc Boissard